

**Compte rendu du conseil d'école extraordinaire**  
**du mardi 23 mai 2017**

**Présents :**

***Enseignants :*** Mme ROY et Mme TINTIGNAC (Directrices), Mme DOUBLET, Mme DALMAY-ROUGIER, Mme PLACAIS, Mme ASTIER, Mme BRIEND, Mme LEYSSENE, Mme TARRADE et M. COLOMBIER (Enseignants).

***Représentants des municipalités :*** Mme TUYERAS (Maire de St Brice sur Vienne), Mme SOURY (Maire de St-Martin de Jussac), Mme MAGOUTIER (Adjointe au Maire de St Brice sur Vienne), M. BURIN (Adjoints au Maire de St Martin de Jussac).

***Représentants DDEN :*** Mme GAUTHIER et M. GAUTRON de l'école de Saint Brice sur Vienne.

***Représentants des parents d'élèves :*** Mme NOURRY, M. BASGROT (Représentants de l'école de Saint Brice sur Vienne), Mme HELIAS, Mme BAISNEE, M. LECOMTE, M. BOURLOIS (Représentants de l'école de Saint Martin de Jussac).

***Absents/excusés :*** M. GIRAUD (I.E.N Haute-Vienne 1), M. REY MBAUD (chargé de mission temps scolaire auprès de l'Inspection Académique), Mme BARRIERE, Mme BELLAYER, Mme CAMUS, Mme MIOCHE, Mme TAVET, M. MIET et M. VERGNE (Représentants des parents d'élèves de St Brice sur Vienne) et Mme LOUDENOT (représentante des parents d'élèves de St Martin de Jussac).

**Ordre du jour :** Modification des horaires de l'école de Saint Martin de Jussac à la demande du Conseil Municipal de Saint Martin de Jussac.

Les difficultés rencontrées lors des N.A.P (voir les précédents compte rendus de conseils d'école) ont conduit le Conseil Municipal de Saint Martin de Jussac à se poser la question du maintien des activités lors des temps périscolaires à l'école de Saint Martin de Jussac. M REY MBAUD a confirmé que le P.E.D.T (Plan Educatif Territorial) peut ne pas être reconduit et que par conséquent il n'y a pas d'obligation de maintenir ces activités. Le Conseil Municipal a alors voté la suppression des N.A.P pour l'année scolaire 2017/2018.

Le lundi 22 mai 2017, Mme SOURY a proposé à Mme ROY un projet avec la modification des temps scolaires. Quelques arrangements ont été réalisés pour respecter les temps scolaires (24h par semaine sans excéder 5h30 par jour).

Mme ROY informe le conseil d'école qu'une seule proposition sera exposée. Cette proposition ne sera pas soumise au vote du Conseil d'école car aucune journée ne présente plus de 5h30 de classe.

Mme SOURY informe le conseil d'école des nouveaux horaires scolaires de l'école de Saint Martin de Jussac dès septembre 2017 :

Jours	Matin	Après-midi
lundi et mardi :	9h – 12h15	13h45 – 16h
mercredi :	9h – 11h30	
jeudi et vendredi :	9h – 12h	13h45 – 16h

Les enfants seront accueillis en garderie par le personnel communal les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 16h30. Différentes activités seront proposées aux enfants sur la base du volontariat. Mme SOURY précise que le Conseil Municipal laisse la gestion et la souplesse concernant l'organisation de ces temps dit de « garderie » au personnel chargé des enfants.

Interrogé sur les N.A.P de l'école de Saint Brice sur Vienne, Mme TUYERAS prend la parole en expliquant que la question a été abordée lors du Conseil Municipal du 20 mai 2017. Le bilan du P.E.D.T sera tout d'abord réalisé avant la prise de décision. Mme TUYERAS précise également que l'état continue de subventionner les temps périscolaires jusqu'en 2019. Il n'y aura pas de modification pour l'année scolaire 2017/2018 à l'école de Saint Brice sur Vienne.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 27 juin 2017.

Mme SOURY informe le conseil d'école de l'achèvement des travaux réalisés pour évacuer le radon des bâtiments. Elle explique brièvement le fonctionnement des ventilateurs, présente le système de contrôle du niveau de gaz installé dans la salle de classe de Mme LEYSSENE et précise qu'il s'agit d'installations onéreuses pour la Commune (partiellement subventionnées).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

La présidente du Conseil d'école,  
Mme ROY